EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/05
Objet : chapitre 7.5 Subventions
Demande de subventions relative à l'expérimentation d'un ponton brise-lames par modules tripodes

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 14 février 2024

Date de convocation :
Le 19 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou représentés : 14
(20 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Agnès PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de séance :
Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Poncon : Marc AUDIER, Jacques BILLON TYRARD, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO (pouvoir à B. RAIZER), Christine MAXIMIN, Frédéric ARNOUX, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Poncon : /

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Poncon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à C. CHAUVET), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACCQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THEIBAULT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a inscrit dans son plan de résilience l'implantation de pontons brise-lames, requis pour la protection des avant-ports. Ce type de ponton, qui vise à suppléer la construction de digues à partir de profondeurs importantes (de 10 à 25m de haut !), répond à l'objectif d'adapter les équipements portuaires à des baisses plus importantes du niveau du lac.

En effet, afin de sécuriser une partie de l'offre portuaire, le comité syndical souhaite rallonger les pontons portuaires, en disposant ainsi de places d'accueil sur des profondeurs plus conséquentes et en permettant l'accès à des zones de mouillages éventuelles plus éloignées de la rive. Pour ce faire, il convient de protéger ces équipements des vagues, sur la retenue exclusivement liées aux vents. Afin d'éviter l'aménagement d'infrastructures très impactes au plan paysager et non réversibles (digues et merlons), il a été suggérer d'étudier la faisabilité de dispositifs flottants, directement inspirés des pontons en béton déjà utilisés depuis longue date en milieu maritime.

Si les premières études semblent privilégier des solutions par pontons métalliques au regard des contraintes considérables liées à l'échouage des dispositifs, la faisabilité technique de cette hypothèse semble quasi-impossible par des pentes d'échouage trop fortes et des possibilités d'ancrage réduites du fait du lit de la Durance tout proche. Aussi, le bureau d'études mobilisé par le S.M.A.DE.SE.P. a-t-il suggéré d'évaluer des dispositifs « souples » sur ces secteurs, à partir de modules tripodes en polyéthylène.

Si ces équipements, développés en Asie, ont en effet pour fonction d'écraser les vagues, ils n'ont à priori jamais été expérimentés en Europe, et surtout pas dans des conditions aussi singulières que celles du lac de Serre-Ponçon. Pour autant, si leur efficacité demande à être vérifiée, leur structure permet d'envisager un échouage, voire à défaut un déplacement progressif (ce qui est quasiment impossible pour des structures lourdes comme des pontons brise-lames).

Le Président suggère dans ces conditions d'engager une étude expérimentale afin de connaitre l'efficacité de ce dispositif sur les vagues et ses modalités de gestion vis-à-vis du marnage de la retenue. Il est ainsi envisagé d'installer une ligne de modules en plastique sur 30m de long à l'aval immédiat du pont de Savines le lac, afin de mesurer son efficience par des dispositifs de suivi sur l'actuel ponton de la Baie de la gendarmerie (Capitainerie).

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com

Une expérimentation réussie permettrait alors de mieux protéger dès à présent la station-service et l'élévateur PMR de la Capitainerie, en laissant entrevoir de nombreux développements sur plusieurs sites du lac : s'ils ne permettent pas immédiatement la création d'emplacements portuaires, ces modules réclament en effet un investissement de 5 à 10 fois moins lourd que les pontons brise-lames.

Aussi, le Président informe l'assemblée avoir sollicité une aide financière à l'état dans le cadre du programme « Destination France » avec un taux de financement de 80 % pris en charge par l'Etat pour un projet de 90 000€TTC.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n° 2023-36 du 8 novembre 2023 relative à la validation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon,
- La délibération n°2022-66 du conseil syndical en date du 9 décembre 2022 relative à la demande de financement concernant l'étude de faisabilité relative à la mise en œuvre de ponton flottants brise lame en béton ;

CONSIDERANT :

- Que les études de faisabilité aujourd'hui réalisées par PORALU ne permettent pas de garantir un quelconque résultat sur des secteurs exposés présentant une forte pente avec peu d'espace disponible pour l'implantation d'ancrages ;
- Qu'il convient, au regard du poids des investissements et de l'intérêt à aboutir, d'organiser, avant tout équipement durable, une étude expérimentale in-situ ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 14 février 2024 :

- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Etude expérimentale pour un dispositif d'atténuateur de vague en plastique » le contenu du projet exposé par le Président et en particulier son plan de financement prévisionnel, pour un coût global de 90 000 € TTC ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les concours publics correspondant à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-après :

Recettes (€)		Dépenses (€ TTC)	
Etat – Destination France	72 000,00 €	Expérimentation d'un dispositif d'atténuateur de vagues	90 000,00 €
Autofinancement (20%) S.M.A.D.E.S.E.P.	18 000,00 €		
Total	90 000,00 €	Total	90 000,00 €

Ainsi fait les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com